



Conseil de gestion

Séance du 7 juin 2018

Délibération PNMI_2018_049

Approbation de l'appel à projets

" Conservation et transmission du patrimoine culturel maritime dans le Parc naturel marin d'Iroise "

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 4 juin 2018 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération n°2017-05 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 donnant délégation au Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion,

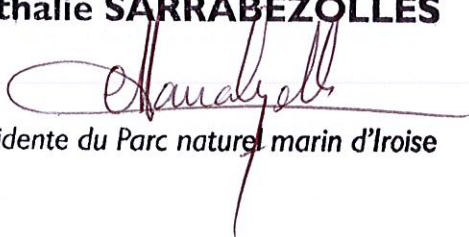
Considérant l'appel à projets « Conservation et transmission du patrimoine culturel maritime dans le Parc naturel marin d'Iroise » présenté au Conseil de gestion,

Article unique

Sur présentation de la Présidente, le Conseil de gestion, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'appel à projets « Conservation et transmission du patrimoine culturel maritime dans le Parc naturel marin d'Iroise » et aux modalités d'attribution des subventions.

Le Conquet, le 7 juin 2018

Nathalie SARRABEZOLLES


Présidente du Parc naturel marin d'Iroise